Assassinat du Père Hamel par des islamistes : “Je me souviens des klaxons de réjouissance le soir de l’attentat” témoigne l’ex-préfète

17/02/2022 à 10h19



Au procès de l’attentat contre le prêtre, Nicole Klein, en poste au moment des faits, a livré sa vérité. (…)

L’expression est sans doute galvaudée mais c’est bien un témoignage exceptionnel que la cour d’assises a entendu mercredi, au troisième jour du procès de l’attentat de Saint-Étienne-du-Rouvray, le 26 juillet 2016. Nicole Klein, préfète de la région Normandie au moment des faits, est venue à la barre, en personne et sans protection, à la demande de M^{gr} Lebrun, archevêque de Rouen et partie civile.

En réponse à une question de l’avocate générale, elle précise : « En réunion de sécurité, quand on a appris que le juge pensait que Kermiche était, si je puis dire, sur la voie

de la rédemption, on n’y a pas cru une seconde. »

(…) Enfin, la préfète honoraire lâche : « Je me souviens aussi des klaxons de réjouissance le soir de l’attentat à Saint-Étienne. Suffisamment limités pour que certains disent que cela n’a pas existé. Mais, très minoritaire, c’est une réalité. »

(…) Le Figaro



Père Hamel : le témoignage choc d’une préfète

Au procès de l’attentat contre le prêtre, Nicole Klein, en poste au moment des faits, a livré sa vérité.

JEAN CHICHIZOLA
jchichizola@lefigaro.fr

PROCÈS L’expression est sans doute galvaudée mais c’est bien un témoignage exceptionnel que la cour d’assises a entendu mercredi, au troisième jour du procès de l’attentat de Saint-Étienne-du-Rouvray, le 26 juillet 2016. Nicole Klein, préfète de la région Normandie au moment des faits, est venue à la barre, en personne et sans protection, à la demande de Mgr Lebrun, archevêque de Rouen et partie civile.

La haut fonctionnaire revit d’abord cette matinée du 26 juillet. Presque arrivés sur les lieux de l’attentat, les policiers l’avertissent que les terroristes très déterminés sont sortis de l’église et qu’ils semblent dotés de ceintures d’explosifs. *« Ils m’ont demandé : faut-il tirer ? J’ai répondu : oui, vous tirez. Il n’y avait pas d’alternative. »*

Le président Zientara demande ensuite à l’énarque si elle avait connaissance d’Abdel-Malik Petitjean ou d’Adel Kermiche. *« J’entendais parler de Kermiche et de sa dangerosité toutes les semaines lors de la réunion sécurité* (à laquelle participaient les services de renseignement et de police judiciaire, NDLR). *Pas une réunion sans qu’on parle de lui mais on ne pouvait rien faire à partir du moment où une juge d’instruction l’avait remis en liberté* (en mars 2016) » sous contrôle judiciaire avec obligation de porter un bracelet électronique.

« Des klaxons de réjouissance »

En réponse à une question de l’avocate générale, elle précise : *« En réunion de sécurité, quand on a appris que le juge pensait que Kermiche était, si je puis dire, sur la voie de la rédemption, on n’y a pas cru une seconde. » « Vous dites que vous ne pouviez rien faire. Pour la République, n’est-ce pas un sentiment d’échec ou d’impuissance ? »*, interroge Me Mouhou, avocat de la famille Coponet. La réponse est claire : *« Oui, maître, on connaissait sa dangerosité, ses problèmes psychiatriques, on a été rassurés un moment quand il était en prison. Je me pose la même question que vous* (sur sa remise en liberté). » Avocat, avec Me Casubolo-Ferro, de l’Association française des victimes du terrorisme, Me Szpiner demande : *« Adel Kermiche faisait-il l’objet d’une surveillance ? » « Rapprochée ? Je ne crois pas. »* Et d’ajouter en réponse à une seconde question : *« Je n’ai jamais reçu aucun appel des services centraux sur Kermiche… »*

Avocate de Mgr Lebrun et du diocèse de Rouen, Me Catherine Fabre interroge à son tour le témoin sur la pertinence de *« la note du 26 juillet 2016 du service d’insertion et de probation qui précisait que (le discours de Kermiche) ne démontrait pas une idéologie extrémiste »*. Même franchise : *« Ce service n’était pas sous ma responsabilité, et on peut le regretter. »* Enfin, la préfète honoraire lâche : *« Je me souviens aussi des klaxons de réjouissance le soir de l’attentat à Saint-Étienne. Suffisamment limités pour que certains disent que cela n’a pas existé. Mais, très minoritaire, c’est une réalité. »* Interrogée enfin par l’avocate générale sur les faits nouveaux et tangibles ayant pu alerter sur Kermiche, la préfète conclut : *« Nous savions qu’il appartenait à un groupe de salafistes que l’imam de la mosquée avait du mal à contrôler, et qu’il avait voulu se rendre en Syrie. Moi, j’appelle cela des faits. »* ■

« J’entendais parler de Kermiche et de sa dangerosité toutes les semaines lors de la réunion sécurité », explique Nicole Klein, préfète de la région Normandie au moment de l’attentat *(ici, en octobre 2018).*
SEBASTIEN SALOM GOMIS/AFP

Cliquez sur l’image pour l’agrandir

En lien :

Procès de l’assassinat du père Hamel : une semaine avant l’attentat, l’un des assaillants avait posté sur les réseaux sociaux : “Tu prends un couteau, tu vas dans une église, tu fais un carnage, tu tranches deux, trois têtes”